

Mobilité Erasmus+ des étudiants au Pôle Sup de La Salle

Taux applicables 2024-2025

- **Contribution aux frais de voyage**

Distances parcourues	Voyage écoresponsable*	Voyage non écoresponsable
Entre 10 et 99 km	56,00 €	28,00 €
Entre 100 et 499 km	285,00 €	211,00 €
Entre 500 et 1 999 km	417,00 €	309,00 €
Entre 2 000 et 2 999 km	535,00 €	395,00 €
Entre 3 000 et 3 999 km	785,00 €	580,00 €
Entre 4 000 et 7 999 km	1 188,00 €	1 188,00 €
8 000 km et plus	1 735,00 €	1 735,00 €

*Moyens de transport écoresponsables : train, bus, covoiturage, vélo.

- **Contribution aux frais de séjour**

Pays de destination	Semestre	Stage
Groupe 1	500,00 €/mois	650,00 €/mois
Groupe 2/3	450,00 €/mois	600,00 €/mois
Autres pays	Non applicable	700,00 €/mois

	Pays d'accueil
Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.



Mobilité Erasmus+ des étudiants au Pôle Sup de La Salle Taux applicables 2024-2025

- **Complément financier forfaitaire de soutien pour l'inclusion**

Le programme Erasmus+ vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.

Dans ce cadre, un complément financier forfaitaire de soutien pour l'inclusion, de 250,00 € par mois, est attribué afin de permettre la participation de ces publics sur la base des critères ci-dessous.

- Participant en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
- Habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR)
- Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville (QPV)
- Boursier de l'enseignement supérieur échelon 6 et 7

Liste des communes classées ZRR en Ile-et-Vilaine :

Antrain (35004) ; Baillé (35011) ; Bazouges-la-Pérouse (35019) ; Chauvigné (35075) ; La Fontenelle (35113) ; Le Châtelier (35071) ; Le Tiercent (35336) ; Les Portes du Coglais (35191) ; Maen Roch (35257) ; Marcillé-Raoul (35164) ; Noyal-sous-Bazouges (35205) ; Rimou (35242) ; Romazy (35244) ; Saint-Germain-en-Coglès (35273) ; Saint-Hilaire-des-Landes (35280) ; Saint-Marc-le-Blanc (35292) ; Saint-Ouen-la-Rouërie (35303) ; Saint-Rémy-du-Plain (35309) ; Tremblay (35341).

Quartiers prioritaires de la ville en Ile-et-Vilaine :

Redon : Bellevue

Rennes : Cleunay, Le Blosne, Les Clôteaux – Champs Manceaux, Maurepas, Villejean

Saint Malo : La Découverte